



MÉMOIRE DE LA TABLE AGROALIMENTAIRE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4 MAI 2007

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de
l'agroalimentaire québécois



Table des matières

1.	Introduction	1
1.1.	Intérêt de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la Commission	1
1.2.	Positionnement de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	1
1.3.	Portrait de l’agriculture et de l’agroalimentaire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2
2.	Pistes de réflexion pour la commission	4
2.1.	Mise en marché collective	4
2.2.	La transformation alimentaire.....	4
2.3.	La distribution des produits alimentaires	6
2.4.	Le développement des ressources humaines.....	7
2.5.	La gouvernance	9
3.	Résumé des recommandations.....	11
4.	Références	13

1. Introduction

1.1. *Intérêt de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la Commission*

La Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est heureuse de déposer ce mémoire et tient à remercier la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois de lui accorder ce privilège.

Ce mémoire est celui de toute une région, préoccupée par l'avenir de l'industrie agroalimentaire. Il est le fruit d'un travail regroupant les préoccupations des principaux acteurs régionaux. Une production agricole à saveur régionale, une transformation agroalimentaire qui favorise le développement de produits à valeur ajoutée, une identification significative des produits, une distribution et une mise en marché efficaces, des ressources humaines qualifiées et une gouvernance adéquate, sont les enjeux pour lesquels la table agroalimentaire souhaite présenter les pistes d'action qu'elle juge essentielles à la pérennité de cette industrie.

Par cette démarche, la table agroalimentaire souhaite également faire reconnaître son rôle et celui du réseau des tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) auprès de la Commission.

1.2. *Positionnement de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*

La Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été créée en février 1998 et fait partie du réseau des tables de concertation agroalimentaires du Québec (TCAQ). La mission de la table est de favoriser la concertation et la coordination des initiatives de développement et de mise en valeur du secteur agroalimentaire, tout en apportant un soutien à la réalisation d'actions concrètes locales et régionales. Elle s'est donné comme objectifs :

- ✓ d'assurer un lien d'acquisition et d'échange d'information au niveau des partenaires de la table agroalimentaire;
- ✓ de concerter et supporter les partenaires autour de projets de développement et de mise en valeur du secteur agroalimentaire;
- ✓ d'assurer une approche concertée des marchés;
- ✓ d'établir une structure d'opération et de communication efficace pour le secteur agroalimentaire.

Le rôle de la table agroalimentaire de concerter les différents maillons de la chaîne agroalimentaire est indispensable. La table agit comme organisme de concertation pour l'ensemble des efforts de développement de l'agroalimentaire régional. La Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'organisme de référence et d'expertise pour la commission sectorielle en agroalimentaire de la Conférence régionale des élus (CRÉ). La table est, entre autres, mandatée pour coordonner la réalisation et la mise en œuvre de la planification stratégique de l'agroalimentaire régional. De plus, elle assure le développement du créneau d'excellence de l'agriculture nordique, dans le cadre du programme ACCORD du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

1.3. *Portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'industrie agroalimentaire est un secteur économique très important. Celle-ci représente en effet 11 % des emplois de la région, totalisant 13 700 emplois. C'est un des plus importants secteurs d'emplois dans la région, avec celui de l'industrie du bois. En 2005, 65,2 millions de dollars ont été investis dans l'ensemble de l'industrie agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le PIB de cette industrie est de 380 millions de dollars (M\$ de 1997), contribuant à 4,5 % de l'ensemble de l'économie régionale¹.

La superficie de la zone agricole du Saguenay–Lac-Saint-Jean est de 403 245 hectares. Les superficies cultivées sont de 135 454 hectares. La moitié de celle-ci sert à la culture des fourrages et pâturages, 33 % est utilisé pour cultiver les céréales et les protéagineux, 14,3 % est occupé par des bleuetières, 2,2 % sert à la culture de la pomme de terre et 0,6 % est alloué à d'autres cultures.

La production agricole emploie 2 300 personnes dans la région. En 2006, plus de 1 100 entreprises étaient enregistrées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le nombre d'entreprises en production agricole tend à diminuer depuis quelques années, surtout au niveau de la production laitière. Toutefois, deux catégories d'exploitations agricoles ont vu leur nombre augmenté depuis 2001 : les entreprises spécialisées dans les grandes cultures (céréales, protéagineux, fourrages et pâturages) et celles qui se spécialisent en horticulture (petits fruits incluant le bleuets, pomme de terre, cultures abritées, horticulture de plein champs et autres légumes)². Elles représentent respectivement 185 et 247 entreprises,

En termes de recettes monétaires, les cinq plus importantes productions agricoles sont : la production laitière (100 M\$), les petits fruits (45 M\$), les céréales et protéagineux (20 M\$), la pomme de terre (15 M\$) et les bovins et veaux (13 M\$)³.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la transformation alimentaire fournit de l'emploi à 1000 personnes. Ces emplois sont répartis dans 69 entreprises. Ce secteur a rapporté des recettes de 340 millions de dollars en 2005 dans la région⁴.

¹ MAPAQ, 2006 (1)

² MAPAQ, 2006 (2)

³ MAPAQ, 2006 (1)

⁴ MAPAQ, 2006 (1)

Enfin, la région possède des avantages distinctifs sur lesquels elle désire miser pour assurer le développement de son industrie. En effet, l'isolement géographique, le climat frais et le phénomène journées chaudes/nuits fraîches, durant la saison de croissance, permettent de distinguer les produits agricoles et agroalimentaires de la région. Aussi, ces facteurs réduisent l'incidence des ravageurs et ainsi d'obtenir des produits de qualité supérieure en réduisant l'utilisation de pesticides. De plus, grâce à ces conditions particulières, certains produits possèdent des propriétés nutritionnelles et nutraceutiques plus élevées.⁵.

Ce portrait démontre bien l'importance de l'agroalimentaire dans la région. Toutefois, il est important de se rappeler que les entreprises régionales vivent des problèmes importants, particulièrement au niveau :

- ✓ de la main-d'œuvre
- ✓ des investissements en Recherche et Développement (R&D)
- ✓ des capitaux
- ✓ de l'entrepreneuriat
- ✓ de la transformation
- ✓ de la mise en marché
- ✓ de la distribution
- ✓ du manque de collaboration

⁵ Agrinova, 2007

2. Pistes de réflexion pour la commission

2.1. *Mise en marché collective*

La Table agroalimentaire appuie les outils privilégiés par les offices de commercialisation des produits agricoles. Aujourd'hui encore, une mise en marché efficace et l'existence de pratiques commerciales équitables passent par l'action et la reconnaissance de pouvoirs légitimes aux producteurs.

Certes, ces conventions ont tous les mêmes objectifs. Cependant, elles sont relativement différentes d'un secteur à l'autre. La nature du produit visé, les spécificités des secteurs de la transformation et de la distribution, la maturité du secteur et la nature des marchés conduisent à des façons de faire et à des modalités d'application originales et à l'élaboration de conventions de même que de règles d'outils plus ou moins complexes.

Les nouvelles règles du marché, dictées par les nouvelles tendances et les besoins des consommateurs, accélèrent les besoins de changement et placent souvent les secteurs de production devant un nouvel horizon socioéconomique. Dans ce contexte, il est impératif de s'assurer que les outils développés demeurent pertinents et efficaces. Leur amélioration passe nécessairement par une meilleure écoute des besoins des différentes filières ainsi que par leur adaptation aux réalités régionales, dans le but d'assurer un juste équilibre de force nécessaire au bon fonctionnement des marchés.

Pour que les producteurs puissent se positionner sur des choix porteurs de développement pour l'ensemble de la filière et maintenir la production agricole en région, la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose :

- ✓ De rendre le système de mise en marché collective existant plus flexible pour faire face aux nouvelles tendances du marché et aux particularités régionales .
- ✓ De mettre en place des moyens efficaces pour inciter les communautés rurales à s'approvisionner directement auprès des producteurs, dans le but de créer des systèmes de mise en marché à l'image des réseaux d'agriculture biologique soutenue par la communauté.

2.2. *La transformation alimentaire*

Conditions à privilégier pour mieux saisir les occasions d'affaires

Les entreprises de transformation agroalimentaires régionales éprouvent des difficultés à se distinguer et se positionner sur les marchés. Elles sont souvent peu outillées à faire face à une compétitivité féroce et le retour sur l'investissement nécessaire au développement de nouveaux produits est trop lent dans les régions ressources. De plus, les démarches de partenariats, d'associations et de coopération sont peu favorisées et peu encouragées par les mesures actuelles de soutien aux entreprises de transformation. Pourtant, ces regroupements faciliteraient le développement de produits et l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs.

Présentement, plusieurs travaillent en vase clos, négligeant ou refusant ainsi de regarder comment un autre entrepreneur de la même industrie pourrait les aider, alors que tous pourraient bénéficier de démarches collectives. C'est ainsi que près de la moitié des transformateurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean affichent une capacité de production non utilisée de plus de 50 %, alors que 29 % des entreprises disent vouloir investir dans le but d'augmenter leur capacité de production.

Pour aider les entreprises de transformation à développer des produits leur permettant de se démarquer et d'accéder aux marchés intérieurs et extérieurs, la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose :

- ✓ La création d'un fonds de capital de développement caractérisé par le soutien au développement de produits à valeur ajoutée et de l'entrepreneuriat.
- ✓ De développer un service de soutien à l'innovation orienté vers les entreprises et dont le mandat est d'intervenir rapidement.
- ✓ De mettre sur pied des moyens de promouvoir la culture d'innovation, d'entrepreneuriat et de marketing orientée vers les besoins du marché.
- ✓ De mettre sur pied un programme comme *Encadrement marketing* qui a déjà existé au MAPAQ pour soutenir les regroupements de petites entreprises de transformation dans leurs démarches de mise en marché.

Accès aux réseaux de distribution

Les nombreux obstacles que doivent surmonter les transformateurs rendent l'accessibilité aux réseaux de distribution très difficile. D'une part, les coûts reliés à l'accès aux grandes chaînes de distribution freinent plusieurs entreprises dans leurs démarches. D'autre part, lorsque des entreprises ont enfin accès à de tels réseaux de distribution, peu d'entre elles ont la capacité de faire face à une demande accrue de produits.

Pour faciliter l'accès aux réseaux de distribution, la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose :

- ✓ De donner à la table agroalimentaire les moyens de se doter de ressources spécialisées en commercialisation et marketing disponibles à toutes les entreprises, et ce, afin de soutenir davantage les initiatives des transformateurs de percer les marchés hors région et s'assurer des retombées dans toute la chaîne de valeur.
- ✓ De s'inspirer de la France, avec ses marchés de gros, pour la création de marchés qui offrent des débouchés réguliers à tous.
- ✓ De supporter les initiatives collectives (coopératives, partenariats) de mise en marché, de distribution et d'entreposage (programme de garantie de prêts pour l'achat d'infrastructures, aide financière pour l'embauche et la mise en commun d'un agent de commercialisation), priorisant les regroupements de produits agroalimentaires québécois, et dont les retombées bénéficieraient à la collectivité.
- ✓ D'imposer aux grandes chaînes de distribution un quota d'approvisionnement en produits régionaux.
- ✓ De supporter les actions collectives destinées à la promotion et la valorisation des produits régionaux, notamment en dotant l'organisme *Aliments du Québec* d'objectifs spécifiques pour chaque région et de ressources financières décentralisées.

2.3. La distribution des produits alimentaires

Partenariat avec les HRI

Les produits régionaux sont souvent mal représentés au niveau des hôtels, restaurants et institutions (HRI). Actuellement, il n'existe pas de politique d'approvisionnement en produits régionaux pour les HRI. De nombreuses institutions gouvernementales et paragonnementales sont d'importants consommateurs de produits alimentaires. Ces acheteurs majeurs de produits alimentaires que sont les commissions scolaires, les hôpitaux et autres institutions se sont regroupés afin d'obtenir un approvisionnement à meilleur prix. Voilà un objectif louable! Mais, on néglige ou refuse de tenir compte de tous les impacts liés à ces achats. On parle beaucoup de développement durable, de développement régional, de politique de ruralité. Cependant, ces paroles ne se reflètent pas dans leurs actions concrètes. L'État pourrait simplement adopter une grille d'évaluation des soumissions tenant compte de ses priorités d'ordre social et environnemental ce qui, par le fait même, contribuerait à soutenir les entreprises agroalimentaires locales. On peut penser, par exemple, à reconnaître l'effet positif sur l'environnement de s'approvisionner localement.

Afin d'augmenter les parts des produits régionaux dans un réseau de distribution aussi important que celui des HRI, la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose:

- ✓ De créer des règles et des politiques de proximité pour que les HRI s'approvisionnent davantage en produits régionaux.
- ✓ De créer des règles et des politiques de proximité pour les organismes de soutien à la communauté qui bénéficient de fonds publics.

Étiquetage

L'étiquette des produits renseigne à la fois sur leur valeur nutritive et leur provenance. Compte tenu de l'intérêt de plus en plus marqué des consommateurs pour l'achat de produits locaux et de qualité, les informations inscrites sur l'étiquette doivent permettre de faire de meilleurs choix et ainsi contribuer à augmenter la part de marché des produits locaux.

Pour que l'étiquetage puisse devenir un outil de développement de marchés, la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose :

- ✓ De prévoir des règles plus claires dans *Loi sur les produits alimentaires* pour obliger les fabricants et acheteurs de marques privées à afficher l'origine des produits.
- ✓ De mieux superviser l'utilisation des termes valorisants pour qu'ils correspondent vraiment à la caractéristique des produits et éviter qu'ils soient utilisés uniquement comme stratégie marketing.
- ✓ De faire connaître davantage les programmes d'aide au développement des produits d'appellation du MAPAQ et de faciliter l'application et l'utilisation de la *Loi sur les appellations réservées et termes valorisants*. Ainsi, les entreprises et les groupes d'entreprises seraient mieux supportés dans leurs initiatives et un plus grand nombre de produits agroalimentaires pourraient être identifiés selon des termes recherchés par les consommateurs.

2.4. Le développement des ressources humaines

Formation

Au Québec, de moins en moins d'étudiants s'inscrivent dans des programmes de formation en agroalimentaire et peu de jeunes inscrits dans les programmes de gestion d'entreprises agricoles terminent leur formation. D'une part, les emplois dans ce domaine n'ont pas la cote auprès des jeunes. D'autre part, les jeunes intéressés par une formation en agroalimentaire changent souvent d'orientation parce qu'elle est disponible seulement à l'extérieur des régions. D'autres encore abandonnent les cours avant l'obtention de leur diplôme pour reprendre le travail sur la ferme. De plus, les agriculteurs ont rarement accès à de la formation continue menant à un diplôme. Enfin, les propriétaires et dirigeants d'entreprises agricoles ne possèdent pas toujours de notions en gestion. Pourtant, il est essentiel de miser sur la formation pour toutes les ressources humaines de l'agroalimentaire afin qu'elles puissent développer leurs compétences et les utiliser pour développer l'industrie.

Afin d'avoir une main-d'œuvre qualifiée dans tous les secteurs de l'agroalimentaire, la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose :

- ✓ De décentraliser les programmes de formation spécialisée pour la rendre disponible en région, et ce, en créant des liens entre les universités.
- ✓ De mettre l'emphase sur l'importance de la formation en gestion et entrepreneuriat pour les dirigeants d'entreprises agroalimentaires.
- ✓ De créer des passerelles entre les attestations d'études collégiales et les formations universitaires.
- ✓ De modifier la date de début des sessions des cégeps dans le but de permettre aux étudiants de travailler jusqu'à la fin de la période des récoltes.
- ✓ De mettre sur pied une campagne de valorisation des carrières et de la formation en agroalimentaire auprès des jeunes pour rendre les programmes de formation plus attrayants et sensibiliser les jeunes à l'importance de la formation.
- ✓ De rendre la formation des producteurs, transformateurs et distributeurs, plus accessible en favorisant les programmes sur mesure pour des groupes ciblés.
- ✓ De prévoir des programmes d'aide aux propriétaires d'entreprises agricoles dont les enfants veulent suivre une formation, afin de compenser la perte de main-d'oeuvre.

Innovation

Les entreprises agroalimentaires de la région sont peu portées vers l'innovation. Pour plusieurs d'entre elles, ce terme est souvent synonyme de casse-tête. Pourtant, que ce soit dans l'élaboration de nouveaux produits, dans de meilleures pratiques de gestion ou encore dans l'adoption de nouveaux procédés de fabrication, l'innovation est essentielle au développement de l'industrie et à l'atteinte d'une place concurrentielle sur les marchés. Or, les entreprises ne disposent pas toujours des ressources financières, humaines et techniques leur permettant de saisir l'importance de l'innovation pour le développement de l'industrie ou de concrétiser leur projet.

Pour sensibiliser les entrepreneurs agroalimentaires à l'importance de l'innovation et les inciter à augmenter leurs démarches d'innovation, la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose :

- ✓ D'encourager, d'appuyer et de multiplier les initiatives des organisations dont la mission est de démystifier l'innovation auprès des entrepreneurs, de valoriser le transfert technologique et de favoriser le maillage entre les institutions de recherche et les entreprises.
- ✓ De mettre en place et faire connaître des programmes d'aide financière pour la recherche & développement, adaptés aux réalités des entreprises agroalimentaires régionales.
- ✓ De rendre accessibles en région les services de soutien à l'innovation en transformation des aliments.

2.5. La gouvernance

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La présence de la Direction régionale du MAPAQ dans notre région est essentielle. Plusieurs entreprises ont recours aux services de ce ministère. Les entreprises et les organisations oeuvrant dans l'agroalimentaire ont besoin de cette source neutre et indispensable de renseignements et de validation de l'information véhiculée. Une telle organisation en région facilite l'accès aux services et permet aux filières d'obtenir des conseils et de l'accompagnement plus personnalisés que si elles devaient effectuer des démarches à l'extérieur de la région.

La Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose :

- ✓ De prendre les moyens pour garder la Direction régionale du MAPAQ du Saguenay–Lac-Saint-Jean et d'en maintenir l'effectif.
- ✓ De s'assurer du transfert des connaissances avant les départs à la retraite des spécialistes.

Les tables de concertation agroalimentaires du Québec

Reconnaissant la concertation comme l'élément essentiel à l'atteinte des objectifs de développement agricole et agroalimentaire régional, le MAPAQ a initié la mise sur pied des tables de concertation agroalimentaires du Québec (TCAQ) et a encouragé leur regroupement en réseau, afin de développer une synergie entre les acteurs régionaux et mettre en valeur le potentiel agroalimentaire des régions.

Quinze régions ont présentement une table de concertation régionale. Chaque table régionale est dirigée par un conseil d'administration qui peut regrouper des représentants des maillons de la production, de la transformation et de la distribution des produits agroalimentaires régionaux⁶. Plus précisément, ce réseau contribue activement, et ce, en partenariat avec l'industrie et les organisations :

- ✓ au développement de partenariats pour développer le secteur agroalimentaire;
- ✓ à l'élaboration et la mise en œuvre de planifications stratégiques;
- ✓ à la promotion des produits régionaux et du secteur agroalimentaire;
- ✓ au support et à la mise en marché des entreprises agroalimentaires;
- ✓ à l'appui au développement des produits de niche;
- ✓ à l'accompagnement dans les démarches de projets d'appellation;
- ✓ à l'appui aux démarches de labellisation;
- ✓ à la diffusion de l'information.

⁶ MAPAQ, 2007

Faute de financement, les tables agroalimentaires ont de la difficulté à réaliser leur mission. Elles doivent consacrer énormément d'énergie à l'organisation d'activités de financement, au détriment de leurs interventions de concertation et de développement régional. Or, les TCAQ ont besoin d'être supportées à long terme pour assurer la mise en valeur et le développement de l'industrie agroalimentaire régionale et qu'elles soient reconnues comme l'organisme de concertation et de développement agroalimentaire régional.

La Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose :

- ✓ De reconnaître les TCAQ comme l'organisme de référence pour la concertation et le développement agroalimentaire dans les régions.
- ✓ De doter les TCAQ d'un financement plus important et récurrent afin qu'elles disposent des moyens de se munir de spécialistes en agroalimentaire et d'agents de sensibilisation. Ces ressources permettraient, respectivement, d'orienter les entreprises selon leurs besoins et de sensibiliser la population, en particulier les jeunes de niveau préscolaire, primaire et secondaire, à l'importance de l'industrie, à la nécessité de formation pour la main-d'œuvre, à la provenance des produits que les jeunes consomment et à l'importance de faire des choix qui valorisent les produits régionaux et aux multiples possibilités de carrières en agroalimentaire.

3. Résumé des recommandations

Afin de s'assurer de l'avenir et du développement de l'agroalimentaire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi que celui des autres régions, la Table agroalimentaire demande à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois :

- 1) De rendre le système de mise en marché collective existant plus flexible pour faire face aux nouvelles tendances du marché et aux particularités régionales.
- 2) De mettre en place des moyens efficaces pour inciter les communautés rurales à s'approvisionner directement auprès des producteurs, dans le but de créer des systèmes de mise en marché à l'image des réseaux d'agriculture biologique soutenue par la communauté.
- 3) La création d'un fonds de capital de développement caractérisé par le soutien au développement de produits à valeur ajoutée et de l'entrepreneuriat.
- 4) De développer un service de soutien à l'innovation orienté vers les entreprises et dont le mandat est d'intervenir rapidement.
- 5) De mettre sur pied des moyens de promouvoir la culture d'innovation, d'entrepreneuriat et de marketing orientée vers les besoins du marché.
- 6) De mettre sur pied un programme comme *Encadrement marketing* qui a déjà existé au MAPAQ pour soutenir les regroupements de petites entreprises de transformation dans leurs démarches de mise en marché.
- 7) De donner à la table agroalimentaire les moyens de se doter de ressources spécialisées en commercialisation et marketing disponibles à toutes les entreprises, et ce, afin de soutenir davantage les initiatives des transformateurs de percer les marchés hors région et s'assurer des retombées dans toute la chaîne de valeur.
- 8) De s'inspirer de la France, avec ses marchés de gros, pour la création de marchés qui offrent des débouchés réguliers à tous.
- 9) De supporter les initiatives collectives (coopératives, partenariats) de mise en marché, de distribution et d'entreposage (programme de garantie de prêts pour l'achat d'infrastructures, aide financière pour l'embauche et la mise en commun d'un agent de commercialisation), priorisant les regroupements de produits agroalimentaires québécois, et dont les retombées bénéficieraient à la collectivité.
- 10) D'imposer aux grandes chaînes de distribution un quota d'approvisionnement en produits régionaux.
- 11) De supporter les actions collectives destinées à la promotion et la valorisation des produits régionaux, notamment en dotant l'organisme *Aliments du Québec* d'objectifs spécifiques pour chaque région et de ressources financières décentralisées.
- 12) De créer des règles et des politiques de proximité pour que les HRI s'approvisionnent davantage en produits régionaux.
- 13) De créer des règles et des politiques de proximité pour les organismes de soutien à la communauté qui bénéficient de fonds publics.
- 14) De prévoir des règles plus claires dans Loi sur les produits alimentaires pour obliger les fabricants et acheteurs de marques privées à afficher l'origine des produits.
- 15) De mieux superviser l'utilisation des termes valorisants pour qu'ils correspondent vraiment à la caractéristique des produits et éviter qu'ils soient utilisés uniquement comme stratégie marketing.

- 16) De faire connaître davantage les programmes d'aide au développement des produits d'appellation du MAPAQ et de faciliter l'application et l'utilisation de la Loi sur les appellations réservées et termes valorisants. Ainsi, les entreprises et les groupes d'entreprises seraient mieux supportés dans leurs initiatives et un plus grand nombre de produits agroalimentaires pourraient être identifiés selon des termes recherchés par les consommateurs.
- 17) De décentraliser les programmes de formation spécialisée pour la rendre disponible en région, et ce, en créant des liens entre les universités.
- 18) De mettre l'emphase sur l'importance de la formation en gestion et entrepreneuriat pour les dirigeants d'entreprises agroalimentaires.
- 19) De créer des passerelles entre les attestations d'études collégiales et les formations universitaires.
- 20) De modifier la date de début des sessions des cégeps dans le but de permettre aux étudiants de travailler jusqu'à la fin de la période des récoltes.
- 21) De mettre sur pied une campagne de valorisation des carrières et de la formation en agroalimentaire auprès des jeunes pour rendre les programmes de formation plus attrayants et sensibiliser les jeunes à l'importance de la formation.
- 22) De rendre la formation des producteurs, transformateurs et distributeurs, plus accessible en favorisant les programmes sur mesure pour des groupes ciblés.
- 23) De prévoir des programmes d'aide aux propriétaires d'entreprises agricoles dont les enfants veulent suivre une formation, afin de compenser la perte de main-d'oeuvre.
- 24) D'encourager, d'appuyer et de multiplier les initiatives des organisations dont la mission est de démystifier l'innovation auprès des entrepreneurs, de valoriser le transfert technologique et de favoriser le maillage entre les institutions de recherche et les entreprises.
- 25) De mettre en place et faire connaître des programmes d'aide financière pour la recherche & développement, adaptés aux réalités des entreprises agroalimentaires régionales.
- 26) De rendre accessibles en région les services de soutien à l'innovation en transformation des aliments.
- 27) De prendre les moyens pour garder la Direction régionale du MAPAQ du Saguenay–Lac-Saint-Jean et d'en maintenir l'effectif.
- 28) De s'assurer du transfert des connaissances avant les départs à la retraite des spécialistes.
- 29) De reconnaître les TCAQ comme l'organisme de référence pour la concertation et le développement agroalimentaire dans les régions.
- 30) De doter les TCAQ d'un financement plus important et récurrent afin qu'elles disposent des moyens de se munir de spécialistes en agroalimentaire et d'agents de sensibilisation. Ces ressources permettraient, respectivement, d'orienter les entreprises selon leurs besoins et de sensibiliser la population, en particulier les jeunes de niveau préscolaire, primaire et secondaire, à l'importance de l'industrie, à la nécessité de formation pour la main-d'œuvre, à la provenance des produits que les jeunes consomment et à l'importance de faire des choix qui valorisent les produits régionaux et aux multiples possibilités de carrières en agroalimentaire.

4. Références

Agrinova. 2007. Étude d'opportunité pour l'établissement d'un créneau d'excellence de l'agriculture nordique. Document déposé à la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 64 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 2006 (1). Portrait régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. 130 pages. Document disponible sur le site Internet: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/saguenaylacsaintjean/md/publications/profilregionalindustriebioalimentaire2005.htm>.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 2006 (2). Profil de la production agricole régionale. 96 pages. Document disponible sur le site Internet : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/saguenaylacsaintjean/md/publications/profil2005productionagricoleSLSJ.htm>.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 2007. Renseignements sur les tables de concertation tirés du site Internet <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/md/filieres/>